

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DE 2019

PAR LA COALITION NATIONALE DES ENTREPRENEURS
SPÉCIALISÉS DU CANADA (CNESC)

Soumis le 3 août 2018

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. La Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada (CNESC) recommande que le gouvernement fédéral dépose et adopte une législation fédérale sur les paiements rapides, afin de rendre la construction plus efficiente pour les projets fédéraux, plus abordable pour les contribuables, et de démontrer le leadership qui rendra plus concurrentiel le secteur de la construction du Canada.

INTRODUCTION

Le budget fédéral 2019 est pour le gouvernement une occasion de rendre plus efficient le secteur de la construction du Canada et de faire preuve de leadership avec les partenaires provinciaux, ce qui rendra globalement plus compétitive notre économie. Adopter une législation sur les paiements rapides permettra d'augmenter les emplois et les apprentissages, de réduire les coûts de construction du gouvernement fédéral, d'élargir la réserve des soumissionnaires pour les projets et d'accroître les investissements dans les nouveaux biens d'investissement, tels l'équipement et la machinerie. Ces changements se traduiront par une hausse de la productivité, encourageront la modernisation du secteur et amélioreront la compétitivité à long terme.

Le gouvernement de l'Ontario a apporté des modifications à sa *Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction* au début de décembre 2017, devenant alors la première province à enchâsser dans une loi le paiement rapide dans le secteur de la construction. D'autres provinces suivent l'exemple de l'Ontario, mais le leadership fédéral est nécessaire pour s'attaquer aux retards de paiement dans une partie importante des travaux de construction exécutés au Canada et relevant de la compétence fédérale.

Dans la construction au Canada, 80 % de tous les travaux sont réalisés par des entrepreneurs spécialisés. La Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada est classée au 10^e rang parmi les 10 plus grandes associations nationales d'entrepreneurs spécialisés et a été le champion de l'adoption de paiements rapides au pays pendant plus d'une décennie. Nos membres sont surtout de petites et moyennes entreprises. Plus de 1,5 million de Canadiens travaillent dans le secteur de la construction du Canada. Ces entreprises canadiennes, les gens de métier et leur famille se porteront mieux si le problème des retards des paiements est résolu.

POURQUOI AVOIR UNE LÉGISLATION SUR LES PAIEMENTS RAPIDES?

En matière de paiement rapide, le Canada accuse du retard par rapport à d'autres pays industrialisés. Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande et 49 des 50 États américains ont en place des systèmes de paiements rapides. En 2010, les industries de la construction du Canada représentaient 6 % de notre PIB, une contribution importante à notre économie globale. Veiller à ce que ce secteur adopte des règles semblables à celles d'autres compétences améliorera notre compétitivité mondiale et fera du Canada un endroit plus attrayant pour les entreprises qui veulent y investir.

Le gouvernement fédéral a amorcé une consultation étendue du secteur de la construction, avec des contributions d'experts, de la part de Bruce Reynolds et de Sharon Vogel. Ces professionnels fiables ont élaboré le plan pour aller de l'avant en Ontario, à l'aide d'apports de tous les segments du secteur de la construction. Ils ont obtenu des appuis et convenaient idéalement pour conseiller le gouvernement fédéral dans les prochaines étapes. Nous avons hâte de voir leur rapport, mais savons qu'il prévoira un cadre législatif qui fonctionnera pour tous ceux qui sont touchés par le secteur de la construction, surtout les consommateurs.

Pour devenir plus compétitif, le Canada doit trouver des efficiences dans des secteurs dominants tels que la construction. En adoptant une législation sur les paiements rapides, le gouvernement fédéral éliminera l'obstacle numéro un à l'efficience du secteur de la construction du Canada. Adopter un projet de loi sur les paiements rapides stimulera notre industrie, sans frais pour le

gouvernement. C'est certes une bonne politique, mais c'est aussi la bonne chose à faire pour les petites entreprises et les travailleurs.

DANS NOTRE PRÉSENT SYSTÈME

1. L'emploi est inférieur parce que les entrepreneurs spécialisés assument un risque considérable de retard de paiement ou de non-paiement.
2. Les entrepreneurs spécialisés recourent à des mises à pied ou retardent des paiements de leurs propres fournisseurs, afin d'honorer d'autres obligations de paiement; nombreux avouent songer à la faillite.
3. Moins d'apprentissages sont créés et soutenus à cause de problèmes à long terme qui compliquent l'amortissement de l'investissement en formation.
4. Les entrepreneurs spécialisés investissent moins dans la machinerie, les outils, ce qui maintient le secteur de la construction du Canada à un niveau moins productif et concurrentiel.
5. Les coûts pour le gouvernement fédéral – et ensuite les contribuables – sont supérieurs parce qu'il y a moins de soumissions et que les entrepreneurs spécialisés sont forcés d'intégrer dans leurs soumissions les coûts des retards de paiement, ce qui entraîne une hausse des prix. En outre, moins d'entreprises peuvent avoir une exploitation durable; il y a donc une concurrence sous optimale.
6. Souvent, les différends liés aux paiements aboutissent devant le tribunal, ce qui exerce une pression négative sur le système judiciaire canadien.

Entre 2007 et 2012, la durée moyenne d'un compte débiteur dans le secteur de la construction du Canada est passée de 62,8 jours à 71,1 jours. Dans la plupart des industries, la norme acceptée est de 30 jours. Écourter ces délais permettra de hausser la trésorerie et de rendre notre système plus compétitif.

À QUI PROFITERA LA LÉGISLATION SUR LES PAIEMENTS RAPIDES?

Les principaux bénéficiaires de la législation sur les paiements rapides seront les suivants :

- Les petites et moyennes entreprises (entrepreneurs spécialisés et fournisseurs).
- Les gens de métier.
- Les apprentis.
- Les contribuables.
- Les entreprises en croissance, qui ont besoin de constructions nouvelles à un coût abordable et en temps opportun.
- Les familles dont le revenu dépend du secteur de la construction.

POURQUOI EN BÉNÉFICIERONT-ILS?

- La législation sur les paiements rapides assurera un flux opportun d'argent comptant dans la chaîne de construction.
- Il y aura davantage de soumissions compétitives pour les projets, parce que les entrepreneurs spécialisés n'auront pas à assumer tout le risque des retards de paiements comme c'est le cas actuellement.
- Il y aura moins de retards de projets, davantage d'achèvements plus rapides.

- Il y aura moins de différends devant les tribunaux entre les entrepreneurs spécialisés et les entrepreneurs généraux.
- Davantage de gens de métier pourront être embauchés pour des projets, et il y aura moins de mises à pied en raison de retards de projets.
- Les entrepreneurs spécialisés feront davantage d'investissements dans de l'équipement.
- Plus d'apprentis pourront se joindre aux projets.

Même si cela n'est pas nécessaire pour le financement gouvernemental, la législation sur les paiements rapides pourrait être ajoutée dans la *Loi d'exécution du budget*, ce qui assurera son adoption le plus rapidement possible, ce qui est précisément de dont l'industrie de la construction du Canada a besoin.